

Compte-rendu du CHS-CENTRAL du mardi 11 décembre 2007

Le comité d'hygiène et sécurité Central s'est réuni ce mardi 11 décembre 2007, salle Passerelle - siège de Région situé 151 boulevard Hoover.

Un petit flottement en début de réunion, en effet le quorum n'est pas atteint. Une seule élue est présente, une deuxième n'est toujours pas là !!!!!!! A noter présence complète des représentants des différentes OS.

10 présents sur 11 nécessaires.

Enfin arrivée de l'élue, la réunion peut se tenir.

Etaient présents :

Les représentants de l'administration, accompagnés des Ingénieurs Hygiène et Sécurité, des médecins de prévention et des services sociaux ; et les représentants des personnels.

L'ordre du jour portait sur :

Adoption du procès verbal de la séance du 15 mars 2007

Rapport pour avis :

La santé des personnes

Elaboration du document unique

Programme d'action 2007-2008 des ports de Calais et de Boulogne sur Mer

Rapport pour information

Bilan de la formation « comité d'Hygiène et de Sécurité »

Gestion des alertes CO, monoxyde de carbone

Questions diverses

La réunion commence par la désignation des secrétaires de séance

Adoption du procès verbal de la séance du 15 mars 2007

Quelques débats sur

Page 16, calendrier des visites mis en place

Le PV de la dernière réunion est accepté à l'unanimité.

Rapport pour avis :

La santé des personnes

L'administration concernant les EPLE fait état des fiches de sécurité pour les personnels TOS, des chantiers alcool et addiction, et port et dotation des EPI. Tout ceci est pour aider à la mise en place du document unique.

Puis concernant le siège de Région, le rôle du médecin (à 100% maintenant) et de l'infirmière. La place des ports est évoquée avec l'arrivée des 206 personnes concernées.

La CGT évoque le financement des patches anti-tabac

Le médecin explique que c'est une action de 3 ans qui arrive à terme, il évoque la difficulté du suivi des agents en EPLE, avec la complexité de l'organisation.

La CGT évoque la journée santé du 6 octobre au siège, et demande la faisabilité d'une action lors des prochains « vœux » ? De plus est-il possible d'avoir 1 ACFI par site ?

L'Adm répond que le bilan est valable pour 2004, de plus il faut voir possibilités avec les établissements. Elle rajoute que c'est 199 établissements de concernés, un bilan des ACMO sera fait, le réel fonctionnement des CHS des EPLE sera vérifié, tout comme pour le document unique.

La CGT fait état des tableaux 30X30 pour affichages médecine de prévention !

L'Adm fera le nécessaire

La présidente termine par : « je vois qu'il y a des gens heureux, il faut laisser le temps au temps ».

Mise au vote :

Accepté à l'unanimité

Elaboration du document unique

L'adm déclare que cela sera un chantier prioritaire pour 2008, elle évoque le fait que le document est la première chose que demande le juge lors d'un problème. Un inventaire va donc être fait dans les EPLE. Au siège, les choses sont faites mais doivent être revu (en plus avec le déménagement). Pour les ports, nous en discuterons par après. Deux conseillers techniques ont été demandés pour cela.

La CGT demande si pour le document unique, on parle de poste ou d'« unité de travail » (exemples les cuisines)

Après débats vote :

Mise au vote :

Accepté

Cgt abstention (4)

Programme d'action 2007-2008 des ports de Calais et de Boulogne sur Mer

L'adm évoque les problèmes des ports (voir doc.), les visites médicales, le constat médical des personnels embauches, le problème de l'amiante !

Du fait de l'arrivée des personnels la région ne fera pas un renouvellement des instances paritaires, c'est donc le CHS et CTP Central qui exerceront ces compétences.

L'IHS fait état de la présence d'un animateur hygiène et sécurité pour les ports, mais qui est en fait un super ACMO

L'expert CGT demande que ce soit un CTP et CHS spécifique port qui soit créé, il rajoute que « tous les ateliers sont amiantés »

Le médecin de prévention ajoute qu'il y a bien un problème de l'amiante, avec l'exposition à celui-ci, tout comme pour les administratifs, et reconnaît qu'il y a un sérieux problème de locaux

La présidente ajoute qu'à la demande de la CGT, il y a une expertise en cours, de sa connaissance, nous « travaillerons ensemble ». Il y a un conseiller territorial qui est décédé après avoir été détecté il y a 15 mois. L'amiante est un vrai sujet, même pour les femmes !

La CGT évoque le document DTA qui doit arriver dans les EPLE en décembre

L'administration va se rapprocher du rectorat.

Après débats vote :

Mise au vote :

Accepté

Cgt abstention (5)

La présidente s'étonne de l'abstention de la CGT !!!!!!!

L'adm demande si la CGT peut s'expliquer ?

La présidente évoque les difficultés rencontrées pour que la DRH obtienne les dossiers des TOS, avec le Rectorat. Elle dit que c'est un programme d'action proposé, la CHS doit en débattre, elle ne comprend pas

L'expert CGT déclare être inquiet, ils ont eux aussi été obligés avec la décentralisation d'être MAD, « la décentralisation ont la subi »

Une élue intervient et déclare : « nous aussi nous devons subir, le groupe auquel j'appartiens est une force de soutien, il soutient ces travaux et se félicite de la rapidité de cette mise en place. De plus on arrive en période de fêtes, jamais l'ETAT n'a présenté des vœux à ses agents. En janvier, il va y avoir les vœux aux personnels !! »

La présidente rajoute que le vote sur ces actions est important, et donne un signe aux actions, de plus, « ici ce n'est pas l'ETAT ». Il faut apprendre à travailler ensemble.

L'expert CGT répond : « on avait pas du tout les mêmes choses que pour les TOS, on a du mal à s'intégrer à la région, c'est dur à expliquer aux gars de la base »

L'adm rétorque que les ports c'est 206 personnes et que pour y travailler c'est les visites d'EPL qui seront retardées.

L'expert CGT déclare vouloir un nettoyage des sites.

La présidente déclare que c'est inadmissible de travailler là-dedans.

Une élue déclare qu'il y a un protocole qui a été établi pour le suivi des personnels.

La CGT demande une suspension de séance

La présidente fait état de l'heure est annonce qu'elle a une autre réunion vers 17h15, elle demande donc une brève suspension.

A son retour :

La CGT déclare qu'après concertation elle a une proposition à faire ; en l'occurrence elle demande un report du vote dans l'attente de l'arrivée du rapport d'expertise

L'adm répond que la région est au tribunal administratif sur la formation des CHS (par OS qui n'est pas représentée à la région), le fait d'accueillir les ports et le programme sera bien sur re-soumis au vote

La présidente rajoute que c'est un rapport pour avis.

Mise au vote :

Accepté : unanimité.

La présidente remercie le CHS et réaffirme ce signal fort.

Les deux élus attendus dans d'autres instances quittent la réunion

Rapport pour information

Bilan de la formation « comité d'Hygiène et de Sécurité »

Bref échange sur le sujet, l'adm évoque une formation complémentaire

La CGT demande si des dates sont prévues

L'adm répond que non.

Gestion des alertes CO, monoxyde de carbone

L'adm évoque le grave problème de santé, avec les alertes CO. Il y a un groupe de travail à la DRASS et un groupe de pilotage à la région. Des fiches techniques sont en cours de réalisation

Un débat se poursuit et est évoque les problèmes épidémiologiques

L'adm conclue par la mise en place de moyens d'alerte et d'études de situation météorologiques.

La présidente évoque une nouvelle fois l'article 14 du règlement intérieur de la CHS avec les questions diverses à 8 jours de la date de réunion. Certes il peut y avoir urgence, mais à éviter.

Questions diverses

La présidente déclare qu'elle n'a plus beaucoup de temps et qu'elle a un autre rendez-vous après 17h.

Sont évoqués les problèmes de chauffage au siège, comme des ascenseurs. La panne d'électricité (mouvement sociaux du 20/ 11/07) a montré des failles, il va y être remédié.

La CGT évoque le cas du suicide d'un agent à son domicile, avec en sa possession un élément complémentaire qui pourrait servir en cas d'enquête.

La présidente répond «il a mis fin à ses jours chez lui. J'ai su que l'on a été chercher une lettre à la famille, je trouve abject que l'on puisse récupérer cette lettre. Ce n'est pas un accident de travail, c'est un suicide chez lui. Son beau-père vit très mal cette affaire.

La CGT déclare que la famille a bien discuté avec elle, et que la famille n'a pas été dépossédée de cette lettre. Sa demande c'est de mettre en place une cellule médico-psycho-sociale. Avec le document, son seul but est de savoir s'il y a des responsabilités globales.

La présidente déclare » « souhaiter en rester là, le chef d'établissement sera écouté. Utilisé un document écrit est très dangereux, cette politique de spectacle n'est pas bien »

La présidente lève la séance

Fin de la séance vers 17 h 30

MB dec. 07